



Réunion du Comité Syndical

du 27 mars 2019

CS - 2.06
Compte Administratif 2018

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le vingt-septième jour du mois de mars de l'année deux mil dix-neuf à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D, sous la présidence de Monsieur André HELLE, Président, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Pour l'examen du présent point, Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER a été élu président de séance.

Étaient présents :

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : Mmes Marie-Line CABROL, Chantal BUEB ; MM. Tony KNEIP, Jacques BONIN, Olivier DEROY, Miltiade CONSTANTAKATOS.

S.M.I.C.T.O.M. : MM. Patrick MIESCH, Denis KUNTZMANN, Émile EHRET, Gilles HEINRICH, Jean-Luc ANDERHUEBER.

C.C.S.T. : MM. Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT.

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT

S.M.I.C.T.O.M. : M. Thierry STEINBAUER.

C.C.S.T. : NÉANT

Le quorum est atteint : 14 présents

Monsieur André HELLE, Président, ne participe pas au vote et n'est pas comptabilisé dans le calcul du quorum.

Nombre de votants : 15 (procuration de Mme FRIEZ à Monsieur DEROY).

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT

S.M.I.C.T.O.M. : Mme Catherine METRAL ; M. André PICCINELLI.

C.C.S.T. : NÉANT

Étaient excusés

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : Mme Marie-Laure FRIEZ (pouvoir à M. Olivier DEROY) ; MM. Damien MESLOT, Jean-Claude MARTIN.

S.M.I.C.T.O.M. : M. Hervé GRISEY.

C.C.S.T. : NÉANT

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A. : MM. Thierry PATTE, Michel BLANC.

S.M.I.C.T.O.M. : Mme Félice ZWINGELSTEIN ; M. Luc SENGLER.

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI.

Étaient absents

- **Délégués titulaires:**

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : NÉANT.

C.C.S.T.: NÉANT.

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A.: Mme Christiane EINHORN; MM. Yves GAUME, Pierre-Jérôme COLLARD, Jean-Marie HERZOG, Stéphane GUYOD, Bernard GUILLEMET, Pierre BARLOGIS.

S.M.I.C.T.O.M. : M. Michel JACOBBERGER.

C.C.S.T.: MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mars 2019

CS - 2.06

Compte administratif 2018

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
 Vice-Président

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical élit un président pour cette partie de l'ordre du jour, à savoir Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2018, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

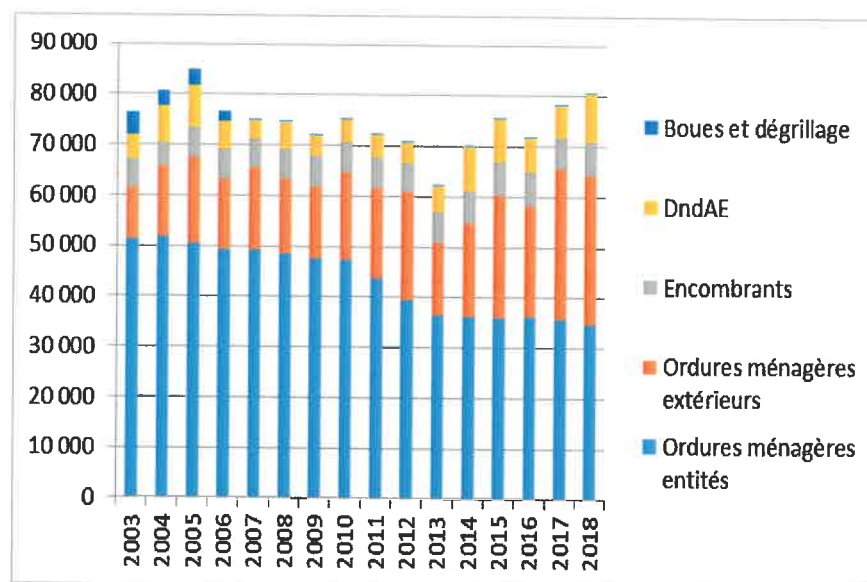
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	13 740 354,01 €	4 116 980,27 €	
Dépenses	10 480 396,01 €	4 418 813,91 €	
Résultat de l'exercice	3 259 958,00 €	-301 833,64 €	2 958 124,36 €
Résultat antérieur reporté	2 000 000,00 €	-95 815,32 €	1 904 184,68 €
Résultat consolidé	5 259 958,00 €	-397 648,96 €	4 862 309,04 €
Restes à réaliser		-445 761,00 €	-445 761,00 €
Total cumulé	5 259 958,00 €	-843 409,96 €	4 416 548,04 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Pour 2018 ces restes à réaliser concernent uniquement des dépenses, à savoir :

c/21 Matériel	72 650 €
c/23 Travaux	373 111 €
Total	445 761 €

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière issue du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Écopôle. Ainsi, l'exercice 2018 est le plus prolifique réalisé depuis 2006, avec **80 634 tonnes** traitées.



Évolution des gisements traités, de 2003 à 2018

1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement progressent de plus de 20% (749 K €).

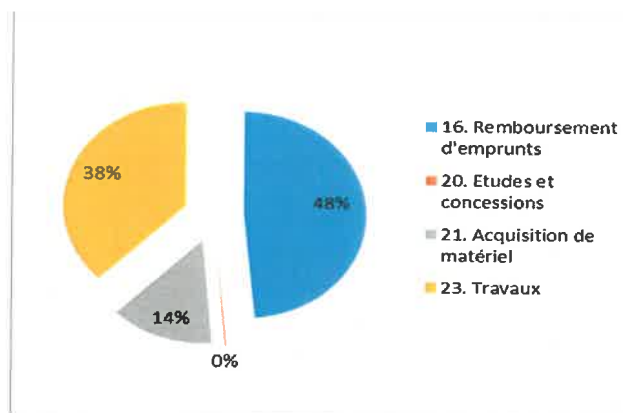
Cette progression concerne principalement les dépenses d'équipement (+45%, soit 702 K €).

Le SERTRID a conservé un rythme d'investissement soutenu, avec une moyenne annuelle de 1 924 K € sur les trois derniers exercices clos.

Dans le même temps, les dépenses financières (remboursement de la dette en capital) évoluent peu (+ 47 K €, soit 2.22%). Elles représentent néanmoins près de la moitié des dépenses réelles de l'exercice.

	2016	2017	2018	Écart	Évol°
20. Frais d'études	67	15	10	-5	-33,33%
21. Acquisition de matériel	430	361	610	249	68,98%
23. Travaux	1 461	1 180	1 638	458	38,81%
Total dépenses d'équipement	1 958	1 556	2 258	702	45,12%
16. Remboursement dette en capital	1 774	2 113	2 160	47	2,22%
Total dépenses réelles	3 732	3 669	4 418	749	20,41%

Dépenses réelles d'investissement 2016-2018, en K €



Ventilation par chapitre des dépenses réelles d'investissement 2018

1.2 Dépenses d'équipement

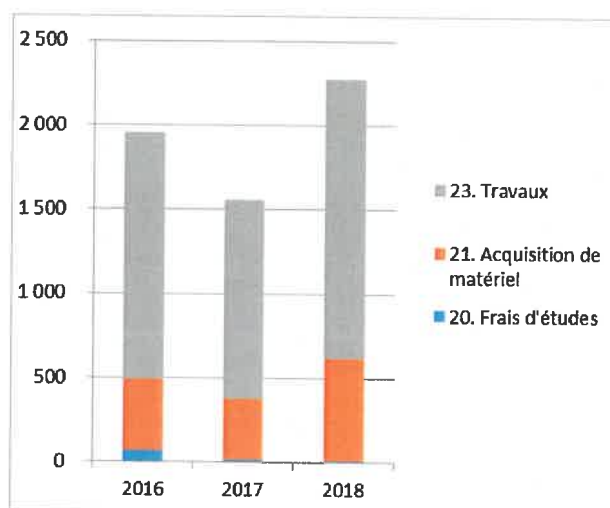
Les dépenses d'équipement ont donné lieu à réalisation à hauteur de 2.2 M €, soit une hausse de plus de 45% par rapport à 2017 (+ 702K €). Les restes à réaliser, qui correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice, sont comptabilisés distinctement : ils représentent une enveloppe de 445 K €.

Le taux brut de réalisation du PPI 2018, hors restes à réaliser, est de 60% des prévisions. En incluant les restes à réaliser, ce taux passe à 71%.

Par rapport à l'enveloppe initiale, deux rubriques ont donné lieu à des postures d'attente ; elles représentent un montant de 550 K €, soit 15% de l'enveloppe annuelle prévisionnelle (pour mémoire, 3.82 M €).

Rubrique	Intitulé	PPI 2018	Observations
3	GTA	300 K €	Pièces turbine
12	Méthaniseur	250 K €	
Total des postes		550 K €	

Après neutralisation de cette enveloppe, le PPI a été réalisé à 83%.



Évolution en K € des dépenses d'équipement 2016-2018

Les enveloppes mobilisées concernent principalement l'ensemble fours chaudières (soit 1 M €), le changement des surchauffeurs sur les deux lignes (451 K €), des pièces pour pompes alimentaires (60 K €) et l'extension de la détection incendie (42 K €).

L'effort d'investissement s'inscrit en cohérence avec l'objectif d'amélioration du taux de disponibilité des installations. Il est soutenu par des ressources exclusivement issues de l'autofinancement.

1.3 Dépenses financières

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées à près de 50% par des dépenses financières, qui correspondent au remboursement de la dette en capital, soit 2,1 M € pour l'exercice.

Au 31 décembre 2018, la capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 13,97ans.

Ce ratio détermine le nombre d'années qui serait nécessaire pour éteindre totalement la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute annuelle.

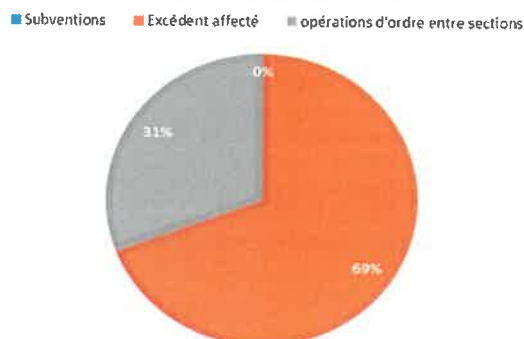
2. Recettes d'investissement

La totalité de nos recettes d'investissement sont des recettes propres : dotations et réserves (excédent capitalisé), opérations d'ordre entre sections. Tout recours à l'emprunt est exclu. Les subventions sont marginales.

10. Excédent affecté	2 848
total recettes financières	2 848
total recettes réelles	2 848
040. Opérations d'ordre entre sect.	1 268
Total recettes d'ordre	1 268
Total recettes	4 116

Recettes d'investissement 2018, en K €

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements.



Ventilation des recettes d'investissement 2018

La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du niveau de performance de l'outil industriel.

3. Dépenses de fonctionnement

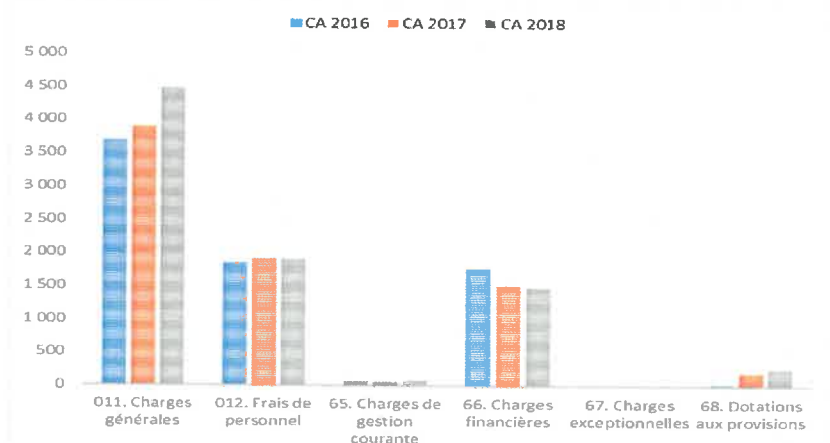
3.1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

La progression des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP s'élève notablement, en hausse de près de 8%, soit 604 K € par rapport à l'exercice précédent.

Les charges générales (hors TGAP) et les provisions sont principalement impactées en termes de progression.

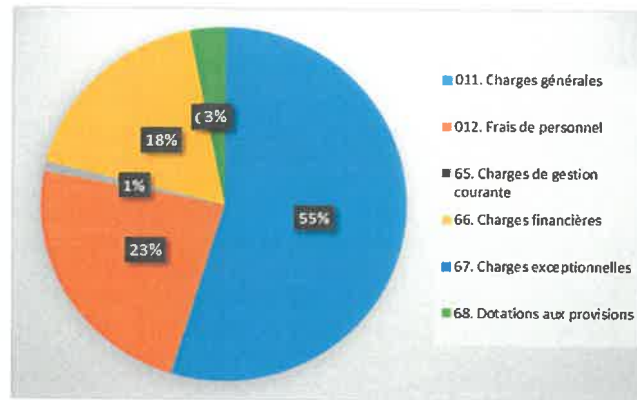
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Écart n/n-1	Évol°
	hors TGAP				
011. Charges générales	3 688	3 898	4 476	578	14,83%
012. Frais de personnel	1 844	1 910	1 901	-9	-0,47%
65. Charges de gestion courante	72	61	74	13	21,31%
total dépenses gestion courante	5 604	5 869	6 451	582	9,92%
66. Charges financières	1 760	1 504	1 475	-29	-1,93%
67. Charges exceptionnelles	1	10	1	-9	-90,00%
68. Dotations aux provisions	30	200	260	60	30,00%
total dépenses réelles	7 395	7 583	8 187	604	7,97%

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, en K €



Sur ces bases, la structure d'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP fait apparaître, pour l'exercice 2018, des postes majeurs qui sont :

- les charges générales (55%)
- les frais de personnel (23%)
- les charges financières (18%)



Ventilation des charges de fonctionnement 2018, hors TGAP

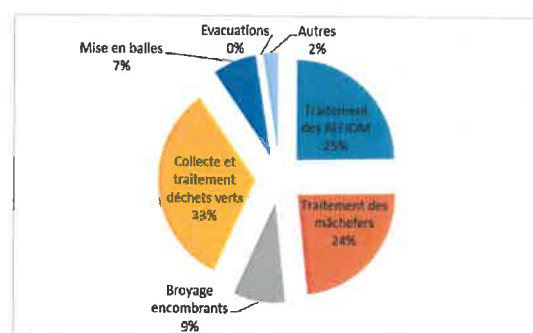
3.1.2 Détail des dépenses réelles

Les charges générales progressent de près de 15% sous l'effet principalement des prestations de service, ce seul poste représentant un tiers du montant total des charges générales. Au cours de l'exercice, le SERTRID a eu recours à la mise en balles (135 K €), de même qu'à des évacuations de mâchefers (436 K€) pour pallier l'absence de débouchés dans le cadre de la convention avec EIFFAGE ROUTE NORD-EST.

Ces charges générales se ventilent comme suit :

Fiscalité (TGAP + taxes foncières)	1 066
Fluides / Electricité / Carburants / Combustibles	293
Assurances	370
Prestations de service	1 844
Entretien bâtiments / nettoyage	203
Entretien matériel roulant	162
Entretien autres biens mobiliers	214
Maintenance	173
Réactifs	447
Analyses et contrôles	72
Autres	655
	5 499

Les coûts induits par la valorisation des déchets issus de l'incinération, soit les mâchefers et les REFIOM, représentent près de la moitié du montant total des prestations de service, dont la ventilation apparaît comme suit pour l'exercice :



Ventilation des prestations de service 2018

Les frais de personnel restent maîtrisés, et apparaissent même légèrement en baisse (- 9 K €, soit 0,47%).

L'exercice 2018 s'est avéré un exercice compliqué, avec un effectif d'agents titulaires ayant évolué de manière chaotique, sous l'effet de radiations des cadres pour mesures disciplinaires (deux agents) et de trois démissions. Différents recrutements sont intervenus en cours d'exercice, ce qui se traduit en définitive par un solde entrées/sorties négatif au 31 décembre 2018 (moins deux), correspondant à trois entrées et cinq départs. Étant précisé qu'en cours d'exercice, deux contrats temporaires ont été conclus et non renouvelés

Au 31 décembre 2018, l'effectif, tous statuts confondus, est de 38 agents.

Nos charges de gestion courante ont repris une trajectoire normalisée, après une baisse conjoncturelle en 2017, sous l'effet de l'interruption temporaire du versement des indemnités des élus. Le retour à quatre vice-présidences, en année pleine, explique la situation.

Les charges financières sont stabilisées, et même légèrement en baisse (- 29 K €, soit - 1.93%).

Les provisions traduisent les mesures prudentielles destinées à couvrir les charges prochaines. Elles représentent 3 % des dépenses réelles hors TGAP.

Enfin, les charges exceptionnelles demeurent marginales.

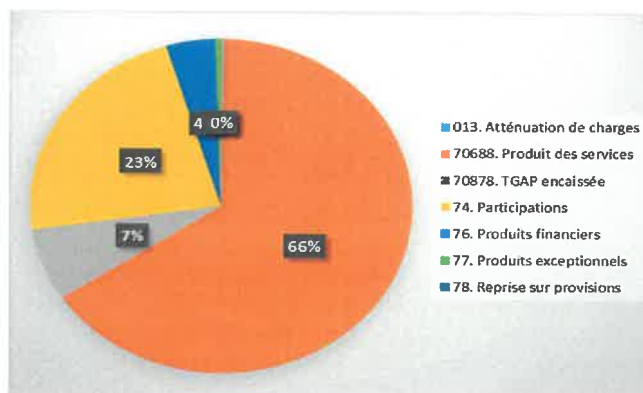
4. Recettes de fonctionnement

4.1 Vue d'ensemble

Le SERTRID a maintenu en 2018 un bloc recettes solide, avec des recettes de gestion courante qui progressent, sous l'effet de tonnages en hausse, avec l'application, pour la première fois, d'une part fixe dans la contribution des membres.

	2016	2017	2018	Écart n/n-1	Évol°
013. Atténuation de charges	70	26	22	-4	-15,38%
70688. Produit des services	11 299	11 101	9 007	-2 094	-18,86%
70878. TGAP encaissée	604	910	955	45	4,95%
74. Participations	0	28	3 103	3 075	
total recettes gestion courante	11 973	12 065	13 087	1 022	8,47%
76. Produits financiers	580	580	580	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	54	47	73	26	55,32%
78. Reprise sur provisions	668	30	0	-30	-100,00%
Total recettes réelles	13 275	12 722	13 740	1 018	8,00%

Évolution recettes réelles 2016-2018, en K €



Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2018

4.2 Détail du produit des services

L'exercice 2018, du point de vue de l'exploitation, maintient une dynamique positive : les apports exogènes permettent d'atteindre un gisement annuel traité de 80 634 tonnes, et restent déterminants dans le bilan d'exploitation de l'Ecopôle (46% du gisement total OM).

Les recettes hors TGAP (comptabilisée depuis 2016 au chapitre 70, mais distinctement du produit des services facturés), adossées à l'évolution du tonnage traité, se répartissent de la façon suivante :

	2016	2017	2018	Écart n/n-1	Évol°
Ordures ménagères (traitement et transport)	7 364	7 706	5 217	-2 489	-32,30%
Vente d'électricité	1 128	810	1 266	456	56,30%
Déchets verts	957	923	957	34	3,68%
Encombrants (traitement et transport)	994	906	485	-421	-46,47%
DAE	714	630	856	226	35,87%
Ferreux-non ferreux	128	115	219	104	90,43%
Dégrillage-boues	14	11	7	-4	-36,36%
	11 299	11 101	9 007	-2 094	-18,86%

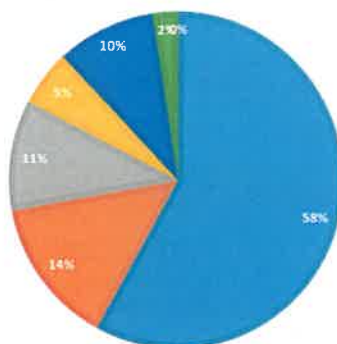
Les recettes proviennent à près de 60% du traitement des ordures ménagères. Pour les raisons indiquées supra (§ 4.1), la comparaison avec les exercices antérieurs n'est pas pertinente. La remarque vaut également pour les encombrants.

A tarification là-aussi inchangée, l'effet tonnages se traduit de manière positive pour les DndAE. S'agissant des ferreux et non ferreux, c'est, là aussi, le volume qui permet de bonifier la recette liée.

La recette de vente d'électricité apparaît en progression, avec, pour la dernière année du contrat d'obligation d'achat, une production bonifiée durant la période hivernale.

Les déchets verts évoluent à la marge.

■ Ordures ménagères ■ Vente d'électricité ■ Déchets verts ■ Encombrants
■ DAE ■ Ferreux-non ferreux ■ Dégrillage



Ventilation du produit des services 2018

5. Autres éléments de présentation

5.1 Déchets végétaux

15 960 tonnes ont été collectées, transportées et traitées sur la période de référence.

Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2018, à sont présentés ci-après.

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	610 224.97
	dont transport	298 102.51
	dont traitement	312 122.46
c/6241	Déplacement de passerelles (De Boni)	640.00
	Champagney et Roppe	
	Sous-total (1)	610 864.97
	Frais de structure (8.5%)	51 923.52
	Sous-total (2)	51 923.52
c/2158	Acquisition de 2 bennes (Ets GILLARD)	10 320.00
	Sous-total (3)	10 320.00
	Total dépenses (1+2+3)	673 108.49
	Solde disponible	284 546.11
	dont part GBCA	152 489.48
	dont part SICTOM	80 695.42
	dont part CCST	51 361.21
	Sous-total (4)	284 546.11
	Total (dépenses + solde disponible) (1+2+3+4)	957 654.60

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service	957 654.60
	<i>dont GBCA</i>	513 211.20
	<i>dont SICTOM</i>	271 584.60
	<i>dont CCST</i>	172 858.80
	Total recettes	957 654.60

5.2 Coûts d'incinération

Le SERTRID supporte majoritairement des coûts fixes, déliés des tonnages traités. Les charges variables, adossées au tonnage, sont constituées par l'achat d'électricité, les réactifs, les prestations de service, la TGAP.

Sur la base des éléments extraits du compte administratif 2018, au regard des tonnages traités pendant l'exercice et comparativement aux deux exercices précédents, les coûts d'activité peuvent être ressortis comme suit :

Coûts d'exploitation	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Tonnages traités	75 718	71 880	78 319	80 634
Charges variables (€/T)	30.53	26.11	27.72	34.86
Charges fixes (€/T) avec GER	117.67	121.45	111.67	81.76
Total des charges (€/T)	148.20	147.56	139.39	116.62
<i>dont part annuités (€/T)</i>	39.67	41.10	38.80	/
Total charges fixes hors annuités (€/T)	78.00	80.35	72.87	81.76
Total charges hors annuités (€/T)	108.53	106.46	100.59	116.62
Recettes de valorisation (€/T)	18.94	17.48	11.80	18.42
<i>Vente d'énergie, ferreux et non ferreux</i>				

L'impact du remboursement de la dette ayant été neutralisé pour la première fois en 2018 dans une part fixe supportée par les seules entités, le montant des charges fixes diminue d'autant.

Dans sa définition des tarifs extérieurs, le SERTRID couvre dans tous les cas de figure ses charges fixes. Arrêtés au cas par cas en tenant compte d'un contexte concurrentiel, ces tarifs permettent au SERTRID de capter des gisements complémentaires, générateurs de recettes qui viennent en atténuation de la contribution des entités et bonifient le modèle économique du syndicat.

5.3 Capacité d'autofinancement

Recettes réelles de fonctionnement	13 740 K €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 212 K €
CAF brute	4 528 K €
Remboursement capital de la dette	2 160 K €
CAF nette	2 368 K €

La CAF brute est largement excédentaire sur l'exercice, la CAF nette couvre les dépenses d'équipement de l'exercice (2 258 K €).

En synthèse,

Depuis 2014, le SERTRID enchaîne des exercices solides du point de vue de l'exploitation, avec une moyenne de tonnages entrants de 74 000 tonnes. Ces exercices sont, par conséquent, solides également d'un point de vue financier. L'exercice 2018 a permis de maintenir ce cap, et même d'aller au-delà.

D'un point de vue technique, le SERTRID a affiché la fiabilité de son exploitation ; d'un point de vue financier, le résultat est lui-aussi très positif :

		2014	2015	2016	2017	2018
Fonctionnement	résultat de l'exercice	2 415	2 019	3 948	3 024	3 259
	résultat cumulé	4 485	4 709	6 534	4 848	5 259
Investissement	résultat de l'exercice	116	-321	-311	2 331	-302
	résultat cumulé	-1 794	-2 115	-2 426	-95	-397
	résultat de clôture cumulé	2 691	2 594	4 108	4 753	4 862

Ce résultat a permis de préserver en 2018 la tarification des entités, dans un contexte d'exploitation prévisionnelle bonifié significativement par le marché SENERVAL. L'introduction d'une part fixe dans la tarification des membres est intervenue à l'euro près, ce qui a permis de ne pas faire peser sur les entités de charges supplémentaires induites par la refonte du mode de calcul des contributions.

L'enjeu consiste désormais à remplir au plus près le cahier des charges pour poursuivre la consolidation de ces résultats, afin d'appréhender au mieux les contraintes déjà identifiées à partir de 2020.

Ceci exposé, le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER et hors présence de Monsieur le Président, celui-ci s'étant retiré au moment du vote, le Comité Syndical, par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **ADOpte le compte administratif 2018, dont un exemplaire est joint à la présente délibération**
- **ARRÊTE les résultats définitifs tels que présentés ci-avant**
- **CONSTATE la concordance de ces résultats avec ceux du Compte de Gestion.**

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 27 mars 2019, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **05 AVR. 2019**
 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le **05 AVR. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourgnon, le 02 avril 2019

Le Président,


André HELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage